

GUIDE DE L'ENTREPRISE :

VOTRE ALTERNANT, VOTRE RÉUSSITE !

Édition septembre 2025



MESSAGE DE PATRICIA LUCAS

DIRECTRICE DU CFA DON BOSCO DE NORMANDIE



Chères Entreprises Partenaires,

C'est avec un grand plaisir que je vous présente ce guide pratique, spécialement conçu pour vous accompagner dans l'accueil et la formation des apprentis au sein de votre entreprise. En choisissant d'embaucher un apprenti, vous faites bien plus que recruter un nouveau collaborateur : vous investissez dans l'avenir de votre secteur et contribuez activement à la formation de la prochaine génération de professionnels.

L'apprentissage est une aventure commune, où chacun a son rôle à jouer. Pour les jeunes apprentis, c'est l'opportunité de se former à un métier, d'acquérir des compétences pratiques et de s'intégrer dans le monde professionnel. Pour votre entreprise, c'est l'occasion de former des talents selon vos besoins spécifiques, de dynamiser vos équipes et de bénéficier d'un regard neuf et innovant.

Ce guide a été élaboré pour vous fournir toutes les informations nécessaires, depuis les démarches administratives jusqu'à l'accompagnement au quotidien de l'apprenti. Vous y trouverez des conseils pratiques et des ressources utiles pour faire de cette collaboration une réussite.

Notre Centre de Formation d'Apprentis est à vos côtés pour vous soutenir dans cette démarche. Nos équipes sont disponibles pour répondre à vos questions, vous accompagner dans les formalités et vous aider à tirer le meilleur parti de cette expérience enrichissante.

Je vous encourage à vous engager pleinement dans cette aventure et à saisir toutes les opportunités qu'offre l'apprentissage. Ensemble, formons les talents de demain et construisons un avenir professionnel prometteur pour tous.

Je vous souhaite une excellente collaboration avec vos apprentis et vous remercie pour votre engagement à nos côtés.

Cordialement,

Patricia LUCAS

SOMMAIRE

EDITO - PATRICIA LUCAS	-----	p.02
QUELQUES MOTS SUR NOUS	-----	p.04
LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE	-----	p.05
LES + DU CFA DON BOSCO	-----	p.06
LE PARCOURS DE CANDIDAT À APPRENTI	-----	p.07
LES DROITS ET DEVOIRS DE L'APPRENTI	-----	p.08
MES CONTACTS EN UFA	-----	p.09
CARTOGRAPHIE DES UFA	-----	p.10



QUELQUES MOTS SUR NOUS

Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) Don Bosco de Normandie est un établissement fondé en 2014 et rattaché au réseau de l'Enseignement Catholique de Normandie. Le CFA fédère 19 Unités de Formation par Apprentissage (UFA) réparties sur l'ensemble du territoire normand. Ces UFA sont déployées dans des lycées professionnels et technologiques privés sous contrat d'association avec l'État.

Nous proposons des formations de qualité en alternance, dans 6 pôles d'activités du CAP au Bac+5.

Chaque jeune pourra ainsi trouver la formation qui lui convient et se préparer à un avenir professionnel prometteur.



Agricole

Les formations proposées dans ce domaine concernent les **métiers de l'agriculture, de l'élevage et de l'agroalimentaire.**

Les jeunes pourront ainsi se former aux métiers de la production agricole, de la transformation des produits de la ferme, de l'agroalimentaire, de la vente...



Hôtellerie et Restauration

Ce pôle permet aux jeunes d'acquérir des compétences professionnelles et de pouvoir exercer les **métiers de managers qualifiés dans les domaines de la restauration, de l'hôtellerie** et de pouvoir évoluer vers des métiers à responsabilité.



Industrie Bâtiment

Les formations proposées dans ce domaine concernent les **métiers de la mécanique, de l'électricité, du bâtiment, de la robotique, des spécialistes de la maintenance...**

Les jeunes pourront ainsi se former aux métiers de la production industrielle, de la maintenance, de la qualité.



Informatique

Les formations proposées dans ce domaine concernent les **métiers de l'informatique et du numérique.**

Les jeunes pourront ainsi se former aux métiers de la programmation, du développement web, de la gestion de projet, de la sécurité...



Santé et Service à la personne

Ce pôle permet aux jeunes d'apprendre les **métiers du service à la personne et aux collectivités.**

Ils pourront ainsi se former à ces métiers en structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.



Tertiaire

Les formations proposées dans ce domaine concernent les **métiers de la gestion, du commerce, de la communication et de la logistique.**

Les jeunes pourront ainsi se former aux métiers de la gestion d'entreprise, de la communication, de la vente.



19

UFA



695

APPRENTI.E.S



115

DIPLÔMES ET TITRES



92%

TAUX DE RÉUSSITE



79%

TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE



78%

TAUX D'INSERTION EN LIEN
AVEC LA FORMATION



20%

TAUX POURSUITE D'ÉTUDE



10%

TAUX DE RUPTURE

LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE

Formation sur mesure



- L'adaptation aux besoins de l'entreprise permet de former des jeunes selon les compétences nécessaires, assurant ainsi une adéquation entre la formation et les besoins réels du marché du travail.
- La transmission des savoir-faire est l'opportunité de transmettre vos méthodes, votre culture d'entreprise directement aux apprentis.

Dynamisation et innovation



Les apprentis, formés aux dernières technologies et méthodes, apportent souvent des idées fraîches et innovantes dynamisant les équipes, stimulant la créativité et aidant l'entreprise à rester à la pointe de l'innovation.

Avantages financiers



- Aides financières
- [Aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage](#)
- Exonérations de charges sociales dans certaines conditions
- [Simulateur de rémunération](#)

Fidélisation et recrutement



- Le pré-recrutement permet à l'entreprise d'évaluer les compétences et le potentiel des apprentis sur le long terme, facilitant ainsi le processus des futurs recrutements.
- La fidélisation des talents se renforce car les apprentis, déjà intégrés et formés aux méthodes de l'entreprise, sont plus susceptibles de rester fidèles après leur formation.
- Le renouvellement des compétences est facilité puisque les entreprises peuvent régulièrement intégrer de nouveaux apprentis, assurant ainsi un renouvellement continu des compétences et des connaissances.

Responsabilité sociale et image de marque



- L'engagement social des entreprises se traduit par un rôle actif dans l'insertion professionnelle de leurs apprentis et le développement de leurs compétences, ce qui renforce leur image de marque.
- L'attractivité des entreprises augmente lorsqu'elles s'engagent dans l'alternance, car elles sont perçues comme plus attractives par les jeunes talents et les consommateurs.

Développement de compétences transversales



- Les entreprises bénéficient d'un suivi pédagogique régulier de leur apprenti par le coordinateur de l'UFA et peuvent le solliciter ainsi que leur OPCO en ce qui concerne la gestion du contrat d'apprentissage.
- Aménagements possibles selon les besoins spécifiques de l'apprenti
- [Guide pour l'inclusion des apprentis en situation de handicap](#)

LES + DU CFA DON BOSCO

1

Un réseau d'UFA permettant de proposer une large offre de formations et de poursuites d'études.

2

Des valeurs portées sur l'individu : l'exigence, le goût de la persévérance à l'effort, l'ouverture entre autres à l'international et la curiosité sont les qualités recherchées chez l'apprenti.

3

Des taux d'insertion supérieurs et des taux de rupture inférieurs à la moyenne nationale.

4

Une démarche d'amélioration continue dans la qualité des formations et l'inclusion de tous les publics.

DU RECRUTEMENT À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

01 INSCRIPTION ET ADMISSION

- **Définir le poste** : identification des missions à confier au futur apprenti à partir des besoins de l'entreprise, du profil recherché (formation, niveau de diplôme, qualités...).
- **Publier l'offre** : utilisation des plateformes en ligne ([Portail de l'Alternance](#), [La Bonne Alternance](#), [Hellowork](#), [Jobijoba](#)), réseaux sociaux professionnels ([LinkedIn](#)), jobs dating...
- **Réaliser le recrutement** : sélection des candidats, réalisation des entretiens et choix de la personne.

02 FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

- **Fiche de renseignements entreprise** : saisie des informations vous concernant nécessaires à la rédaction du contrat, puis envoi à l'UFA.
- **Signature du contrat (Cerfa)** : après saisie du Cerfa par le CFA les trois parties signent le contrat.
- **Date de début du contrat** : celui-ci peut débuter par une période en entreprise, si tel est le cas, cela ne doit pas être plus de 3 mois avant la date de début des enseignements au Centre de formation.
- **Aides** : Informations sur les aides financières disponibles pour les entreprises.

→ [Aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage](#)

03 ACCUEIL ET INTÉGRATION DE L'APPRENTI

- **Préparer l'arrivée** : organisation du poste de travail, préparation de l'équipe.
- **Programme d'intégration** : plan d'accueil, présentation de l'entreprise.
- **Maître d'apprentissage** : assurer le suivi de l'apprenti (rôle, missions, responsabilités...) tout au long de son parcours professionnel.

→ [Choisir un tuteur ou un maître d'apprentissage](#)

- **Période d'essai** : chacune des parties dispose d'une période probatoire correspondant aux 45 premiers jours de présence effective en entreprise pour s'assurer que leur engagement mutuel est satisfaisant.

04 FORMATION ET SUIVI DE L'APPRENTI

- **Organisation** : l'UFA organise un temps d'informations en début de formation et présente à chaque entreprise/apprenti son déroulement (calendrier de l'alternance, référentiel de certification, organigramme de l'UFA, suivi pédagogique, rôle de l'entreprise...).
- **Suivi pédagogique** : il est assuré en centre de formation par un formateur et en entreprise par un maître d'apprentissage. La relation entre les différentes parties s'effectue via le livret d'apprentissage. Deux visites annuelles minimum doivent être réalisées en entreprise ainsi que des points de suivi réguliers (rencontre, téléphone, visio, mail...).
- **Évaluations** : l'entreprise participe à l'évaluation de l'apprenti à partir des objectifs définis en amont, via des entretiens réguliers, des feedbacks constructifs et la saisie des grilles prévues à cet effet dans le livret d'apprentissage.

05 FIN DE CONTRAT ET PERSPECTIVES

- **Perspectives d'embauche** : possibilité d'embaucher l'apprenti à l'issue du contrat, ou de signer un nouveau contrat d'apprentissage en cas de poursuite d'études.
- **Date de fin de contrat** : le contrat doit couvrir l'ensemble du cycle de formation, épreuves de certification incluses, sans excéder toutefois 2 mois après la fin de ces épreuves.

Ressource : [Guide pratique à destination des employeurs et des organismes de formation](#)

LES DROITS ET DEVOIRS DE L'APPRENTI

La signature d'un contrat d'apprentissage fait de l'apprenti un salarié à part entière qui bénéficie des mêmes droits et devoirs que les salariés de l'entreprise

LES DROITS DE L'APPRENTI

- Il perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC qui varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de la formation. [Pour en savoir plus](#)
- La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine. Le temps de formation en CFA est du temps de travail effectif et compte dans l'horaire de travail. [Pour en savoir plus](#)
- L'apprenti bénéficie de 5 semaines de congés payés par an qu'il pose en accord avec son employeur et exclusivement sur des périodes en entreprise. L'apprenti bénéficie également de 5 jours de congés supplémentaires pour la révision de ses examens sur l'année diplômante.
- L'apprenti bénéficie d'une couverture sociale (régime de protection sociale dont dépend l'employeur) et d'un examen médical dans les deux mois qui suivent l'embauche.
- Les avantages accordés aux salariés (tickets restaurant, avantages sociaux du CSE, mutuelle...) sont également accordés à l'apprenti qui bénéficie par ailleurs de droits à la retraite et au Compte Personnel de Formation (CPF).
- Si l'apprenti poursuit son activité dans l'entreprise à l'issue du contrat d'apprentissage en signant un contrat de travail, son ancienneté est reconnue.
- En cas de litige avec son employeur ou si l'apprenti a une réclamation qui porte sur le contrat d'apprentissage (temps de travail, congés, résiliation...), il prévient son organisme de formation et peut se tourner vers le médiateur de l'apprentissage. [Pour en savoir plus](#)

LES DEVOIRS DE L'APPRENTI

- Il se conforme aux règles et à la culture de l'entreprise, il respecte le règlement intérieur et les règles d'hygiène et de sécurité du CFA.
- Que l'apprenti soit en entreprise ou en CFA, il est ponctuel et prévient immédiatement en cas de retard et d'absence.
- L'apprenti adopte une tenue vestimentaire correcte, un langage approprié et respecte les salariés de l'entreprise et les équipes du CFA.
- L'apprenti prend soin du poste de travail mis à sa disposition tant en entreprise qu'en CFA : propreté, ordre, respect du matériel.
- L'apprenti adopte un comportement professionnel dans l'exécution des missions confiées et dans ses apprentissages. L'apprenti ne diffuse pas d'informations confidentielles sur l'entreprise.

MES CONTACTS EN UFA

CALVADOS (14)

CaenSup Sainte-Ursule

SENECAL Lydie
06 14 94 47 10
lydie.senecal@caensup.fr

Institut Lemonnier

QUANDIEU Stéphanie
06 46 62 18 62
stephanie.quandieu@prof.s.institutlemonnier.fr

Les Rosiers

CONGARD Carole
02 31 48 21 80
adjointdirection@lyceelesrosiers.fr

L'Oasis

PINET Mathilde
02 14 40 92 01
adjointe.admin@oasis-caen.fr

Notre-Dame de Fidélité

ONFROY Nathalie
02 31 46 76 86
ndf.ufa@orange.fr

Notre-Dame de Nazareth

VAILLANT Christophe
02 31 36 12 14
ufa@elcdouvres.fr

Saint-Joseph

BRIÈRE Laëtizia
07 63 00 24 87
secretariat.stjodeauville@gmail.com

MANCHE (50)

Bon Sauveur

ADAM Magali
02 33 72 53 53
adjointdirectionlycee@ensemblescolaire-bonsauveur.fr

Ingénieur Cachin

RAOUL Claire
02 33 23 42 91
direction@lyceecachin.fr

Institution Notre-Dame

PIQUENOT Delphine
02 33 71 67 00
dpiquenot@notredamecarantan.fr

Institut Sévigné

LAPIE-DANG Emilia
02 33 50 03 64
secretariat@isevigne.org

Notre-Dame de la Providence

HEBERT Alexia
06 21 26 79 48
fcpro@ndlpavranches.fr

Institut Saint-Lô

KHAFI Fayçal
06 64 50 26 82
khafi.faycal@gmail.com

Thomas Hélye

LEROUX Ludivine
02 33 78 14 24
apprentissage.th@gmail.com

ORNE (61)

Giel Don Bosco

LAIGNEL Mélanie
02 33 67 99 00
secretariat.ufa@giel-don-bosco.org

Jeanne d'Arc

LE GOFF Véronique
06 28 92 89 58
v.legoff@jand-argentan.fr

Saint-François de Sales

DAVY Laetitia
02 33 82 43 03
ufa_adm@sfsales.fr

Saint-Thomas d'Aquin

BEAUCHE Laurence
02 33 64 90 79
laurence.beauche@sta-flers.fr

SEINE-MARITIME (76)

Institut Mesnières

BAILLEUL Sandrine
02 35 93 10 04
sandrine.bailleul@cneap.fr

CARTOGRAPHIE DES UFA

Nous sommes prêts à vous accueillir dans l'une de nos 19 UFA réparties sur la région Normandie et mettre tout en œuvre pour vous permettre de suivre votre formation dans les meilleures conditions !





Don Bosco
de **Normandie**

UNE FORMATION AUJOURD'HUI,
UN MÉTIER DEMAIN

535, boulevard de la paix – 14200 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR

02 31 94 33 54 – secretariat@cfadonbosco-normandie.org

www.cfadonbosconormandie.fr